



Légende

- École d'Accueil pour les communes sans école
- École d'Accueil pour les CM2 uniquement
- École d'Accueil pour les CM uniquement
- Communes des Communautés d'Agglomération où ne s'applique pas le présent règlement
- Périmètre du Regroupement Pédagogique Intercommunal (R.P.I.)
- Communes avec école non intégrée dans un R.P.I.
- Commune inscrite dans un R.P.I.
- Communes sans école